

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 18/12/24

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2024 / 205**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 21

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 10 décembre 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR (adjoints), Bahya BAILICHE, Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER Jeanine, CALCIO GAUDINO, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Jocelyne PION.

Absents : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gilles BARJOU.

Nomenclature @ACTES : Autres domaines de compétences

ADMINISTRATION GENERALE

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL POUR L'ACCUEIL ET L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE L'YONNE 2024-2030

- Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 rendant obligatoire la réalisation d'un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans chaque département ;
- Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/0314 relatif à la validation préfectoral des derniers statuts de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne ;
- Vu la délibération intercommunale n° 70-2024 en date du 26/09/2024 relative à l'adoption du projet de schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage de l'Yonne 2024-2030 ;
- Considérant que la Ville de Tonnerre a transféré la compétence « Gestion de l'Aire des Gens du Voyage » à la CCLTB dans le cadre de la loi Notre ;
- Considérant que l'aire des gens du voyage est sur le finage de Tonnerre, l'avis du Conseil municipal est requis sur le projet de schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage de l'Yonne ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

- D'émettre un avis favorable concernant le projet révisé du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Yonne 2024-2030 issu de la concertation, assorti de réserves sur la faisabilité technique et financière pour la CCLTB, et la nécessité d'un soutien financier fort de l'Etat ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents afférents à ce dossier.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

Page 1 sur 1